Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 08/06/2023

SOC BALGENCIENNE DE DISTRIBUTION E.Leclerc rappelle Filet de maquereau



- Noms des modèles ou références concernés : **Filets de maquereau conditionnés en vrac**
- Marque : **SARL DOLLEANS**
- **Lot 1445013013**
- Conditionnements : **VRAC**
- Date début/fin de commercialisation : **du 27/05/2023 au 30/05/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Départements : LOIRET (45)**
- Distributeurs : **Leclerc Tavers**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Taux histamine supérieur aux valeurs de référence**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
 Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 21 juin 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0238469200**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre